

CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DES CLUBS

1. Organisation générale

1.1 Structure

La FFE organise chaque année une épreuve nationale appelée Championnat de France Féminin des Clubs. Il comporte deux divisions :

La **N1 F**, comportant 2 groupes de 6 équipes de 4 joueuses.

La **N2 F**, comportant 4 groupes de 6 ou 8 équipes de 4 joueuses.

Tous les groupes sont organisés sous la responsabilité de la Direction Nationale des Féminines.

1.2. Déroulement de la Compétition

Pour la N1 F :

1 phase qualificative selon la formule toutes rondes à l'intérieur de chaque groupe de 6 équipes

Les équipes classées 1° et 2° de leur groupe disputent une demi finale puis une finale.

En parallèle à la finale, un match de classement pour la troisième place sera organisé, la FFE pouvant se voir octroyer une troisième équipe lors des Championnats d'Europe (Voir § 2.4)

Pour la N2 F :

Elle est ouverte aux équipes de clubs et se déroule en une seule phase de 3 rondes.

1.3. Sélection des équipes

Le nombre d'équipes par club n'est pas limité, sauf en N1 F dans laquelle un club ne peut engager qu'une seule équipe.

a) En N1 F, les 12 équipes sont réparties en 2 groupes par la Commission Technique.

A l'issue de la saison, les deux dernières équipes de chaque groupe de N1 F sont reléguées en N2 F.

Les clubs envoient une liste de 6 à 8 joueuses licenciées A au 30 novembre.

b) En N2 F, les clubs envoient une liste d'au moins 4 joueuses licenciées A au 30 novembre.

Les équipes sélectionnées sont réparties par groupes géographiques et se rencontrent en une seule phase.

La 1^{ère} de chacun des 4 groupes accède à la N1 F.

1.4 Engagements

Les clubs recevront un formulaire d'engagement à renvoyer avant la date fixée par la fédération.

Les clubs inscrits en N1 F & N2 F doivent mettre gratuitement à disposition une salle permettant de bonnes conditions de jeu.

1.5. Licences (voir règles générales, articles 1 et 2.1)

Le non-respect de ces articles entraîne la perte du match par 3-0 pour le Club fautif.

2. Organisation de la compétition

2.1. Appariements

La **N1 F** se joue au système toutes rondes.

La **N2 F** se joue au système suisse ou au système mixte suisse-molter sur 3 rondes selon le nombre d'équipes participantes.

2.2. Calendrier

Les dates sont fixées dans le calendrier fédéral.

N1 F	5 rondes et 6 équipes	N2 F	3 rondes
1 ^{er} jour	ronde 1 à 17h00		
2 ^{ème} jour	ronde 2 à 10h00 & ronde 3 à 16h00	1 ^{er} jour	ronde 1 à 09h00 & ronde 2 à 15h00
3 ^{ème} jour	ronde 4 à 09h00 & ronde 5 à 14h30	2 ^{ème} jour	ronde 3 à 10h00

2.3. Direction des groupes

Les Directeurs ou Directrices de groupe sont proposés par la Directrice de la compétition à la Commission Technique.

2.4. Phases finales (N1 F seule)

Les quatre équipes respectivement 1^{ère} et 2^{ème} de leurs groupe respectif, sont numérotées 1A, 2A et 1B, 2B.

Réunies le même week-end que la finale de la coupe de France des Clubs, les 4 équipes de N1 F jouent deux demi-finales 1A contre 2B & 1B contre 2A. A l'issue de ces rencontres jouées le samedi, les deux équipes gagnantes rejoignent les deux équipes finalistes de la coupe de France et jouent à leur côté la finale de la N1 F. Les équipes vaincues le samedi se retrouvent une autre fois sur le lieu des demies finales pour jouer un match de classement pour la 3^{ème} place en vue d'une qualification pour la coupe d'Europe des Clubs.

3. Déroulement des matchs

3.1. Composition des équipes

Chaque équipe est composée de 4 joueuses ayant un Elo estimé ou réel. Une seule remplaçante par phase est autorisée.

En N1 F, le nombre de joueuses n'est pas limité ; pour participer à la seconde phase (demi-finales, match de classement et finale), les équipes devront être constituées de joueuses ayant participé à au moins la moitié des rondes précédentes (c'est-à-dire 3)

Les équipes sont classées de 1 à 8 pour la N2 F suivant l'ordre décroissant des moyennes Elo des joueuses participant à la 1^{ère} ronde de la compétition.

L'ordre dans lesquels sont alignées les joueuses est du ressort du capitaine sous réserve du respect de la règle des 103 points.

Pour chaque match, une équipe n'a pas le droit de faire jouer plus d'une joueuse non ressortissante de la Communauté Européenne et, d'autre part, ne peut aligner plus de 2 mutées.

[Mesure transitoire : pour la saison 2005-2006, les équipes de N1 F sont autorisées à aligner 3 joueuses mutées lors du même match.](#)

En outre, chaque équipe devra comporter au moins trois joueuses de nationalité française. Elles doivent être inscrites sous le code FRA si elles sont classées FIDE.

3.2. Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs.

Les parties se déroulent à la cadence de 1h30 avec incrément de 30 secondes par coup.

3.3. Litiges techniques

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, celle-ci doit être poursuivie, en appliquant les directives de l'arbitre ou de l'organisateur.

Un appel des décisions de l'arbitre ou de l'organisateur peut être interjeté.

Une Commission des litiges sera formée au début de chacune des phases Championnat par l'Arbitre principal.

- 1 membre de la Direction Nationale des Féminines,
- 1 membre du Comité d'Organisation,
- 2 joueuses choisies parmi les équipes non impliquées dans le litige,
- L'Arbitre Principal.

Cette Commission tranchera les litiges techniques survenus durant cette phase. Les décisions de la Commission seront sans appel.

3.4. Litiges administratifs

Une équipe peut poser des réserves d'ordre administratif sur les résultats d'un match. Le capitaine de l'équipe plaignante rédige alors une réclamation qui est jointe au procès-verbal du match et adressée au Directeur Technique National.

Lorsque aucune réserve n'a été jointe au procès-verbal du match et que la vérification n'a révélé aucune irrégularité, le résultat du match est définitivement homologué.

Dans le cas contraire, le Directeur Technique National notifie ses décisions par lettre recommandée avec accusé de réception, aux équipes concernées.

Un appel de ces décisions peut être interjeté dans les 3 jours, cachet de la poste faisant foi, suivant réception de sa notification.

Les litiges administratifs sont tranchés par la Commission d'Appel.

4. Résultats

4.1. Décompte des points de parties

a) Système Toutes Rondes, Système Suisse ou système mixte Suisse - Molter

Une partie gagnée est comptée 1 point, une partie nulle est notée X et n'est pas comptabilisée dans le score final, une partie perdue sur l'échiquier est comptée 0 point.

Une partie perdue par forfait sportif est comptée :

- - 1 dans le cas où un joueur a joué sur l'un des échiquiers suivants,
- 0 dans les autres cas.

Une partie perdue par forfait administratif est comptée 0 point, et gagnée par l'adversaire.

Le score du match est déterminé par la somme des points de parties des équipes. Toutefois lorsque le total des points de parties d'une équipe est négatif, le score est ramené à zéro. Le score du match établi, il détermine les points de parties pour (p) et contre (c) de chaque équipe ainsi que le différentiel : p - c.

Un match gagné est compté 3 points, un match nul 2 points, un match perdu 1 point, un match perdu par forfait 0 point et (4-0) de points de parties.

b) Dans le cas du **système mixte Suisse - Molter**, les points de matchs sont attribués aux équipes appariées au Molter de la façon suivante :

- Différentiel gain - perte > 0 : 3 points,
- Différentiel gain - perte = 0 : 2 points,
- Différentiel gain - perte < 0 : 1 point.

4.2 Forfait sportif

Sauf cas de force majeure, tout forfait d'une équipe sera sanctionné par l'amende suivante : 500 euros pour la N1 F, 250 euros pour la N2 F. Le non paiement de cette amende, dans les délais fixés, entraîne, pour l'équipe concernée, l'exclusion du championnat, l'année suivante.

4.3. Attribution du gain des matchs en cas d'égalité

Le classement est fait aux points de matchs avec départage par la somme des différentiels (gains-pertes), puis par la somme des parties "pour" et enfin par un blitz de 5 minutes avec couleurs inversées.

4.4. Titre

Le Club terminant premier de la N1 F remporte le titre de Champion de France féminin des Clubs. Les deux premières places de la N1 F (et éventuellement la troisième) sont qualificatives pour la coupe d'Europe des Clubs féminins.

5. Arbitrage

En N1 F et en N2 F, l'arbitrage est confié à un arbitre 1, 2 ou 3, choisi par l'organisateur en accord avec la Directrice de la compétition et de la DNA.